

# Inscription au Concours 2011-2012 d'art oratoire d'Optimist International

Nom \_\_\_\_\_ G F  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Téléphone ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_\_  
Avez-vous participé à un autre Concours d'art oratoire Optimiste au cours de la présente année scolaire??  Oui  Non

*Je souhaite m'inscrire au Concours d'art oratoire Optimiste afin d'acquérir formation et expérience sur l'art de parler en public. Je m'engage à prendre connaissance des règlements et à m'y conformer.*

Signature de la concurrente ou du concurrent \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

*J'accorde à mon enfant/pupille la permission de participer au Concours d'art oratoire Optimiste.*

Signature d'un parent, de la tutrice ou du tuteur \_\_\_\_\_

Parrainé par le Club Optimiste de \_\_\_\_\_

Numéro du club Optimiste parrain \_\_\_\_\_

**Sujet : « De quelle façon mon optimisme m'aide-t-il à surmonter les obstacles? »**

## Règlements officiels

### Première section — Règlements généraux

- Le Concours d'art oratoire d'Optimist International commence à l'échelon du club pour se poursuivre à l'échelon de la zone, de la région, si nécessaire, et se clôt par le concours de district.
- Les concurrentes/concurrents doivent s'inscrire par le truchement d'un club Optimiste de la localité.
- Chaque concurrente/concurrent doit remplir le formulaire d'inscription officiel et le soumettre à la présidente ou au président de comité du concours du club parrain.
- Le district a le droit de décider de tenir un concours mixte ou un concours séparé pour garçons et filles.
- Aucun concours de zone, de région ou de district ne devrait avoir moins de 3 ou plus de 20 concurrentes/concurrents. Lorsqu'il n'est pas possible d'avoir au moins 3 concurrentes/concurrents à l'échelon de la zone ou de la région, de deux choses l'une :
  - Envoyer les gagnantes/gagnants de club directement au prochain échelon du concours.
  - Regrouper les concours de zone et de région.
- Optimist International se réserve le droit de modifier le texte de tout discours prononcé dans le cadre de tout concours, de le publier ou de le reproduire sans devoir pour autant en rémunérer l'auteur/auteure.

### Deuxième section — Admissibilité des concurrentes/concurrents

- Le concours est ouvert aux élèves de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année scolaire 2011-2012 qui n'ont toujours pas obtenu de diplôme d'études secondaires, ou de son équivalence. Les concurrentes/concurrents doivent suivre des cours aux États-Unis, au Canada ou aux Antilles. Il n'y a pas d'âge minimal.
- Une concurrente ou un concurrent n'est admissible qu'à un seul Concours d'art oratoire Optimiste durant une même année.
- Chaque concurrente/concurrent doit préparer son propre discours et en soumettre un exemplaire écrit. Cependant, la concurrente ou le concurrent peut bénéficier de conseils au cours de la rédaction du discours et peut effectuer des changements mineurs ou y apporter des améliorations en tout temps.
- Tout élève qui a déjà gagné une bourse d'études dans le cadre d'un Concours d'art oratoire de district n'est admissible à aucune autre compétition ultérieure.

- Avant de pouvoir participer, tous les concurrents, à quelque échelon que ce soit, doivent fournir un exemplaire de leur acte de naissance ou de leur passeport avec leur formulaire d'inscription.

### Troisième section — Règlements du concours

- Les concurrentes/concurrents doivent traiter du thème officiel
- L'essai peut être rédigé en anglais, en français ou en espagnol si la langue utilisée est une langue officielle du pays dans lequel se trouve le club Optimiste parrain.
- Toutes les concurrentes et tous les concurrents doivent commencer par annoncer le thème officiel afin de permettre à la chronométreuse ou au chronométreur de noter la durée exacte de l'exposé. La chronométreuse ou le chronométreur inflige automatiquement une pénalité de 3 points si la concurrente ou le concurrent omet d'annoncer le thème officiel.
- Toute citation ou tout élément protégés par un droit d'auteur/auteur et utilisés au cours de la prestation doivent être identifiés verbalement, et inscrits sur l'exemplaire papier en précisant le nom de l'auteur/auteur. La concurrente ou le concurrent est entièrement responsable de l'utilisation des éléments cités et Optimist International décline toute responsabilité à ce propos. L'omission d'identifier les citations tirées de textes déjà publiés résultera en la disqualification de la concurrente ou du concurrent.
- L'utilisation d'accessoires, d'uniformes, de costumes particuliers ainsi que le recours à un souffleur sont interdits. Tout manquement à ce règlement entraîne la disqualification. Si la concurrente ou le concurrent le souhaite, il peut recourir à des notes et se servir d'un lutrin.
- Le temps imparti est d'un minimum de 4 minutes et d'un maximum de 5 minutes. Les concurrentes/concurrents dont la durée du discours est inférieure ou supérieure à la limite de temps n'en seront pas avisés, mais ils seront pénalisés d'un point par tranche de 15 secondes en dessous ou au-dessus de la limite prescrite. Cette pénalité est déterminée par la chronométreuse ou le chronométreur officiel.
- Le chronométrage commence immédiatement après l'annonce du thème officiel. Toute salutation aux membres du jury, à l'auditoire, etc. devrait précéder l'annonce du thème. Le chronométrage prend fin une fois que la concurrente ou le concurrent a terminé son discours.
- Aucune référence ne doit être faite permettant d'identifier

l'élève, les parents, l'école, la collectivité, le club Optimiste parrain ou le district. Cela entraîne une déduction de 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification.

- Les concurrentes/concurrents ne peuvent être désignés par leur nom et le nom de leur club parrain ne peut être mentionné avant que le dernier discours ait été prononcé et que les membres du jury ainsi que la chronométreuse ou le chronométreur se soient retirés.
- Toute contestation relative à la tenue de tout concours doit être déposée immédiatement après constatation de la situation. Les contestations logées après que la concurrente ou le concurrent suivant ait été présenté ou, dans le cas de la dernière ou du dernier concurrent, après que le jury se soit retiré pour délibération, sera inconditionnellement rejetée.
- La présidente ou le président de comité du concours traitera toute contestation conformément aux règlements du concours. La décision de la présidente ou du président de comité est définitive et aucun autre appel de plus haute instance ne sera entendu. Dans le cas des concours de club, c'est la présidente ou le président de comité du concours de club qui détient cette autorité. Dans le cas des concours de zone et de district, c'est la présidente ou le président de comité du Concours d'art oratoire de district qui la détient. La présidente ou le président de comité de zone a le pouvoir de traiter toute contestation qui pourrait survenir durant le concours de zone, la présidente ou le président de comité de district ayant le pouvoir de trancher de façon définitive.

### Quatrième section — Pointage

Le pointage dans tous les concours de club, de zone, de région ou de district doit se conformer aux critères suivants.

- Maintien — apparence et personnalité : 20 points
- Contenu du discours — fidélité au thème, contenu, logique et couleur : 35 points
- Prestance et présentation — timbre de voix, volume, prononciation, gestuelle, contact visuel, sincérité, intensité : 35 points
- Qualité globale du discours — réaction suscitée, impressions laissées, attitude et effet produit : 10 points

### Cinquième section — Pénalités

- Omission d'annoncer le thème officiel — 3 points
- Omission d'identifier le matériel non original — disqualification
- Utilisation d'accessoires, etc. — disqualification
- Pénalités relatives au temps — 1 point pour chaque

tranche de 15 secondes au-dessus ou en dessous des limites officielles

- Révélation d'identité — 5 points ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification
- Omission de livrer le discours au complet — disqualification

### Sixième section — Prix

- À l'échelon du club - médaillon
- À l'échelon de la zone — plaque
- À l'échelon de la région — plaque
- À l'échelon du district — plaque et bourses d'études
  - Chaque lauréate/lauréat du concours de district recevra une bourse pour des études dans un établissement d'enseignement collégial, universitaire ou de formation professionnelle. Dans un concours mixte, il y aura soit deux gagnantes/gagnants qui recevront 2 500 \$ chacun ou trois gagnantes/gagnants à qui on accordera des bourses d'études de 2 500 \$, de 1 500 \$ et de 1 000 \$ respectivement pour la première, la deuxième ou la troisième place. Dans les districts qui choisiront d'organiser des concours séparés, le gagnant et la gagnante recevront chacun une bourse d'études de 2 500 \$.
  - Toutes les bourses d'études financées par les Fondations Optimist International seront administrées par Optimist International.
  - Toutes les bourses d'études seront versées à l'établissement d'enseignement choisi par la ou le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation d'Optimist International.
  - Les gagnants d'une bourse d'études d'Optimist International doivent la réclamer avant l'âge de 25 ans.

**Prière de ne pas expédier votre demande d'inscription à Optimist International.**

**Pour obtenir de plus amples renseignements, contactez :**

Personne-ressource :

Adresse de la personne-ressource :

Téléphone ou courriel de la personne-ressource :